



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/48/50
30 mars 1994

Quarante-huitième session
Point 18 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/48/656)]

48/50. Question de la Nouvelle-Calédonie

L'Assemblée générale,

Ayant examiné la question de la Nouvelle-Calédonie,

Ayant étudié le chapitre qui, dans le rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, a trait à la Nouvelle-Calédonie 1/,

Réaffirmant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, tel qu'il est consacré dans la Charte des Nations Unies,

Rappelant ses résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) des 14 et 15 décembre 1960,

Notant l'importance des mesures constructives que les autorités françaises continuent de prendre en Nouvelle-Calédonie, en coopération avec tous les secteurs de la population, pour favoriser le développement politique, économique et social du territoire, notamment dans les domaines de la protection de l'environnement et de la lutte contre l'abus et le trafic des drogues, afin de créer un environnement propice à son évolution pacifique vers l'autodétermination,

1/ A/48/23 (Partie VII), chap. XI.

Notant également, dans ce contexte, l'importance d'un développement économique et social équitable ainsi que de la poursuite du dialogue entre les parties participant en Nouvelle-Calédonie à la préparation de l'acte d'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie,

Se félicitant des résultats positifs de l'examen à mi-parcours, en février 1993, des Accords de Matignon et de l'appui continu qu'apporte le nouveau Gouvernement français à ce processus,

Prenant note de la tenue à Port Moresby, du 8 au 10 juin 1993, du Séminaire régional pour le Pacifique chargé d'examiner la situation politique, économique et sociale dans les petits territoires insulaires non autonomes,

Notant avec satisfaction l'intensification des contacts entre la Nouvelle-Calédonie et les pays voisins de la région du Pacifique Sud,

1. Approuve le chapitre qui, dans le rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, a trait à la Nouvelle-Calédonie 1/;

2. Demande instamment à toutes les parties concernées, dans l'intérêt de tous les habitants de la Nouvelle-Calédonie et faisant fond sur les résultats positifs de l'examen à mi-parcours des Accords de Matignon, de poursuivre leur dialogue dans un esprit d'harmonie;

3. Invite toutes les parties concernées à continuer de promouvoir un environnement propice à l'évolution pacifique du territoire vers un acte d'autodétermination où toutes les options seraient ouvertes et qui garantirait les droits de tous les Néo-Calédoniens conformément à la lettre et à l'esprit des Accords de Matignon qui partent du principe qu'il appartiendra aux populations de Nouvelle-Calédonie de choisir la maîtrise de leur destin;

4. Se félicite des mesures prises récemment et annoncées pour renforcer et diversifier l'économie néo-calédonienne dans tous les domaines;

5. Se félicite également de l'appel lancé par les parties aux Accords de Matignon en vue d'accélérer les progrès dans les domaines du logement, de l'emploi, de la formation, de l'éducation et des soins de santé en Nouvelle-Calédonie;

6. Accueille avec satisfaction la décision de créer un centre culturel mélanésien afin de préserver la culture indigène de la Nouvelle-Calédonie;

7. Note les initiatives constructives prises récemment afin de protéger l'environnement naturel de la Nouvelle-Calédonie, notamment l'opération "Zonéco" dont l'objet est d'établir une carte des ressources marines à l'intérieur de la zone économique de la Nouvelle-Calédonie et de les évaluer;

8. Est consciente des liens étroits qui existent entre la Nouvelle-Calédonie et les peuples du Pacifique Sud et des mesures constructives prises par les autorités françaises pour faciliter le développement de ces liens, notamment resserrer les relations avec les pays membres du Forum du Pacifique Sud;

/...

9. Se félicite notamment, à cet égard, des récentes visites de haut niveau effectuées en Nouvelle-Calédonie par des délégations de pays de la région du Pacifique;

10. Prie le Comité spécial de poursuivre l'examen de la question à sa prochaine session et de lui présenter un rapport à ce sujet à sa quarante-neuvième session.

75^e séance plénière
10 décembre 1993